

Séduire est la première étape d'une belle relation...

**MÊME
AVEC SA BANQUE !**



VOUS ÊTRE UTILE

**DÉCOUVREZ
UNE OFFRE POUR
LES 18/28 ANS**

Taux Annuel Effectif Global fixe : 0 %
Montant total dû par l'emprunteur : 5 000 €
12 mensualités de 1,35 € puis 60 mensualités de 84,68 €
Un crédit vous engage et doit être remboursé,
vérifiez vos capacités de remboursement
avant de vous engager.



**UN TAUX QUI VA FAIRE DU BRUIT :
PRÊT À 0% TAEG FIXE JUSQU'À 5 000 €⁽²⁾** 

■ ÉTUDIANTS ET APPRENTIS

La Caisse d'Épargne vous propose un prêt étudiant avec différé à 0 % TAEG fixe jusqu'à 5 000 € pour financer les frais liés à vos études ou votre apprentissage : frais de scolarité, ordinateur, logement, voiture...

Exemple⁽¹⁾ : pour un Prêt Etudiant⁽²⁾ de 5 000 € sur 72 mois au taux débiteur annuel fixe de 0 %, 12 mensualités de 1,35 € pendant la durée de différé d'amortissement puis 60 mensualités de 84,68 €. Taux Annuel Effectif Global fixe de 0 %. Frais de dossier de 0 €. Coût de l'assurance emprunteur de groupe facultative : 1,35 € par mois⁽³⁾ qui s'ajoute à la mensualité et montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 97,20 €. Taux annuel effectif de l'assurance : 0,55 %. Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance facultative : 5 000,00 €.

(1) Exemple donné à titre indicatif, sans valeur contractuelle.

(2) Prêt sous réserve d'acceptation par votre Caisse d'Épargne et après expiration du délai légal de rétractation. Offre soumise à conditions, réservée aux étudiants et apprentis, âgés de 18 à 28 ans. Offre valable du 01/05/2021 au 31/12/2021 inclus pour tout nouveau prêt étudiant. Taux valable pour toute demande de prêt comprise entre 500 et 5 000 € avec une durée de différé d'amortissement comprise entre 12 et 60 mois, et remboursable sur une durée comprise entre 4 et 60 mois. Les intérêts sont pris en charge par la Caisse d'Épargne.

(3) Pour le prêt cité ci-dessus et pour un client de 20 ans assuré en Décès et en Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et en Incapacité Totalité de Travail (ITT). Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. L'assurance emprunteur est un contrat d'assurance de groupe CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances.

Les personnes concernées par nos traitements bénéficient à tout moment pour les données à caractère personnel les concernant et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente. Les modalités d'exercice de ces droits sont détaillées sur notre notice d'information sur la protection des données personnelles accessible à l'adresse suivante <https://www.caisse-epargne.fr/da/file/fre-LA/360030> et à tout moment sur notre site internet www.caisse-epargne.fr ou sur simple demande auprès de votre agence. Délégué à la Protection des Données : Caisse d'Épargne Grand Est Europe, 5 Parvis des Droits de l'Homme 57012 Metz cedex.

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE ET SANS VALEUR CONTRACTUELLE.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe, Banque coopérative régie par les articles L512-95 et suivants du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 681 876 700 € - siège social à STRASBOURG (67100), 1, avenue du Rhin - 775 618 622 RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 738. Impression : Vagner Graphic.

Crédits Photos : Adobe Stock / CEGEE • 08/2021

